



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 16 décembre 2025**

Délibération n° DEL 2025 061

Date de la Convocation :
mardi 09 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize décembre à 18 h 00, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni CENTRE ROGER FOURNEYRON, sous la Présidence de Madame Michelle MICHEL.

Nombre de conseillers en exercice :
17

Étaient présents :

Madame Michelle MICHEL, Madame Catherine CHALAYE, Madame Michelle CHAUMET, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Marlène JARROUSSE-LASHERME, Monsieur Georges DRAJNER, Madame Jeannine GIRE-KIEFER, Monsieur Jacques LABROSSE, Madame Huguette PORTAL, Madame Annie VARRAUD, Monsieur Fernand GRAS

Date de publication en ligne :

Ont donné procuration :

Monsieur Michel CHAPUIS à Madame Michelle MICHEL, Monsieur François CHATAING à Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Monsieur Marc LAVERGNE à Madame Marlène JARROUSSE-LASHERME

Absent(e)s :

Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Charlotte OLLAGNON

Secrétaire de séance : Mélanie GANNAT

La séance a été levée à : 19 : 05

Objet :	CCAS - Fixations des tarifs 2026
----------------	----------------------------------

Rapporteur : Michelle MICHEL

I - ANIMATIONS

Dans le cadre des actions destinées à rompre l'isolement et à favoriser les liens sociaux, le Centre Communal d'Action Sociale organise des animations en direction notamment des personnes âgées. Une participation est parfois demandée aux retraités selon le détail ci-après :

Il est proposé d'augmenter les tarifs, en lien avec l'inflation 2025, de 2 % au 1^{er} janvier 2026.

	ANNÉE 2026
Repas de quartier pour les habitants du Puy en Velay de plus de 70 ans et leur conjoint	Gratuité

Spectacle de fin d'année	Gratuit (Pour les Habitants de l'Agglomération)
---------------------------------	--

Journée du Bien être et autre Journée d'Animation					
Catégories	Barème applicable pour 2025 (Ressources 2023)	Tarifs 2025	Catégories	Barème applicable pour 2026 (Ressources 2024)	Tarifs 2026
1	ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) : 12 144,27 € pour une personne seule, 18 854,02 € pour un couple	9,57	1	ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) : 12 411,44 € pour une personne seule, 19 268,80 € pour un couple	9,76
2	De l' ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) : à 14 638,33 € pour une personne seule, 28 760,80€ pour un couple	12,48	2	De l' ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) : à 14 931,10 € pour une personne seule, 29 336,02 € pour un couple	12,73
3	Au dessus de 12 638,33 € pour une personne seule, 28 760,80 € pour un couple	14,82	3	Au dessus de 14 931,10 € pour une personne seule, 29 336,02 € pour un couple	15,12
COMMUNE ACCUEILLANTE					Même Tarif que le Puy en Velay
PERSONNES EXTÉRIEURES A LA COMMUNE DU PUY EN VELAY 2026					17,45

VOYAGE DE PRINTEMPS		
Catégories	Ressources 2024	Tarifs 2026
1	ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) : 12 411,44 € pour une personne seule, 19 268,80 € pour un couple	9,76
2	De l' ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) : à 14 931,10 € pour une personne seule, 29 336,02 € pour un couple	15,11
3	Au dessus de 14 931,1 € pour une personne seule, 29 336,02 € pour un couple	30,23
PERSONNES EXTÉRIEURES A LA COMMUNE DU PUY EN VELAY		34,90

II - FOYER RESTAURANT

Il est proposé d'augmenter les tarifs de 2 % au 1^{er} janvier 2026.

ANNÉE 2025	ANNÉE 2026
-------------------	-------------------

Catégories	Ressources 2023	Tarifs 2025	Ressources 2024	Tarifs 2026
1	<p>ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) :</p> <p>12 144,27 € pour une personne seule, 18 854,02 € pour un couple</p>	4,85	<p>ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) :</p> <p>12 411,44 € pour une personne seule, 19 268,80 € pour un couple</p>	4,95
2	<p>De l'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) :</p> <p>à 14 638,33 € pour une personne seule, 28 760,80 € pour un couple</p>	6,18	<p>De l'ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) :</p> <p>à 14 931,10 € pour une personne seule, 29 336,02 € pour un couple</p>	6,30
3	<p>Au dessus de 14 638,33 € pour une personne seule, 28 760,80 € pour un couple</p>	8,77	<p>Au dessus de 14 931,10 € pour une personne seule, 29 336,02 € pour un couple</p>	8,94
4	Employé municipal retraité	7,15	Employé municipal retraité	7,29

III - PORTAGE DES REPAS

Il est proposé d'augmenter les tarifs de 2 % au 1^{er} janvier 2026.

Catégorie	ANNÉE 2025		ANNÉE 2026	
	Ressources 2023	Janvier 2025	Ressources 2024	Janvier 2026
Personnes âgées, handicapées et situations particulières	ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) : 12 144,27 € pour une personne seule, 18 854, 02 € pour un couple	7,90	ASPA (Allocation de solidarité aux personnes âgées) : 12 411,44 € pour une personne seule, 19 268,80 € pour un couple	8,06
Personnes âgées, handicapées et situations particulières	Supérieur au minimum vieillesse	9,71	Supérieur au minimum vieillesse	9,90
AIGUILHE		12,69		12,94

Le Conseil d'Administration:

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

- AUTORISE les propositions de tarifs animations personnes âgées, foyer restaurant, portage de repas pour l'année 2026.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait au Puy-en-Velay, le mardi 16 décembre 2025